

### ► **Le Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux (Lyon)**

En préparation du Sommet mondial pour la société de l'information (voir page 3), s'est tenu à Lyon, les 4 et 5 décembre 2003, Cities e World-Lyon 2003, le premier Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information, organisé conjointement par la ville de Lyon et la ville de Genève, hôte du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI). A cette occasion, se sont retrouvés cinq cents collectivités locales et deux mille participants des cinq continents, dont des représentants des milieux économique, financier, associatif et médiatique, impliqués dans la vie locale. Ce sommet poursuivait trois objectifs principaux :

- Faire connaître et valoriser les initiatives, tant des villes que des pouvoirs locaux mais aussi des communautés et des réseaux citoyens sur tous les continents. Seront exposés les usages de ces technologies en portant une attention particulière aux villes rurales et du Sud.
- Faciliter l'émergence d'une parole collective en animant des espaces de discussion sur les enjeux politiques portés par ces pratiques. Le principe de confrontation et de concertation entre tous les acteurs de ces sociétés de l'information en construction sera au cœur de Lyon 2003. Le Sommet de Lyon compte, parmi ses objectifs, mettre au point une plate-forme de propositions des villes et pouvoirs locaux en vue du Sommet mondial de Genève.
- Travailler sur la mise en réseau de ces expériences et de ces acteurs, examiner et évaluer les différents modèles, identifier les outils de ce vaste chantier et développer la coopération entre villes en s'appuyant, entre autres, sur les réseaux de villes internationaux déjà existants.

Initiative majeure de ce sommet, le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, a plaidé pour la création d'un fonds de solidarité numérique, pour aider les pays en développement à s'équiper et à combler rapidement le fossé numérique.

Le Sommet de Lyon a adopté, à l'unanimité, une déclaration qui affirme les droits fondamentaux des citoyens que les villes et pouvoirs locaux souhaitent voir pris en considération au Sommet de Genève.

Aux termes de ce texte, la société de l'information doit renforcer :

- La démocratie, la liberté d'expression et le respect des droits humains
- La liberté de communiquer et l'accès égalitaire aux connaissances
- L'éducation, notamment dans l'instauration d'un enseignement primaire universel
- L'accès aux savoirs, à la fois pour faciliter la recherche et la diversité culturelle
- La solidarité numérique pour lutter contre l'exclusion et la fracture numérique dans les villes du Nord et dans celles du Sud, avec quatre directions possibles :
  - Développer l'usage du logiciel libre
  - Développer des programmes de coopération décentralisée entre les villes et les régions
  - Soutenir les actions en faveur de la solidarité numérique Nord/Sud
  - Relayer les propositions d'Abdoulaye Wade, Président du Sénégal et vice-président du NEPAD, sur la solidarité numérique.

Cette manifestation a par ailleurs été l'occasion, pour les acteurs de la société de l'information, de présenter un certain nombre d'initiatives, tant en France qu'à l'étranger, voire internationales.

Ainsi, a été présenté l'e-Atlas ou Atlas mondial de la société de l'information. Initié par des chercheurs du GRESOC, laboratoire de l'université Toulouse 2, cet atlas est un projet de plate-forme électronique portant sur la diffusion des TIC dans les sociétés. Son ambition est de mettre en lumière le rôle clé du territoire dans les diverses formes d'expression de la société de l'information. Ce projet innovant s'articule autour de quatre thématiques : politiques publiques, usages, économie et société de l'information en chiffres. L'e-Atlas est déjà représenté, à l'international, par huit bureaux régionaux (Mexique, Vietnam, Chine, Canada, Sénégal, Tunisie, Espagne, Suisse).

Par ailleurs, a été présenté le livre blanc du Tour de France des territoires pour la société de l'information, « Territoires et société de l'information ». Initié par AdmiNet France, ce Tour de France a pour objet, dans le cadre de la préparation du SMSI, de faire contribuer les acteurs territoriaux de la

société de l'information et de présenter leurs initiatives. Rédigé par l'Institut national des télécommunications d'Évry sous la direction de Bruno Salgues, cet ouvrage reprend les contributions des étapes régionales du Tour et celles publiées en ligne sur le site dédié.

Web : Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux ([www.cities-lyon.org](http://www.cities-lyon.org)), le wiki du sommet ([www.adminet.fr/cgi-bin/wiki?SommetMondialDesVilles](http://www.adminet.fr/cgi-bin/wiki?SommetMondialDesVilles)), E-Atlas ([www.univ-tlse2.fr/gresoc/eatlas/](http://www.univ-tlse2.fr/gresoc/eatlas/)), Tour de France des Territoires pour la SI ([www.smsi-territoires.net](http://www.smsi-territoires.net)).

*Philippe Batreau*

### ► Sommet mondial pour la société de l'information (Genève)

Le Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI) est organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), organisation internationale du système des Nations unies, au sein de laquelle les États et le secteur privé coordonnent les réseaux et services mondiaux de télécommunication.

Il se déroule en deux phases. La première phase du SMSI, accueillie par le gouvernement suisse, a eu lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Elle a réuni 11 000 participants et a été consacrée à l'examen d'un large éventail de thèmes concernant la société de l'information. Elle a adopté une Déclaration de principes et un plan d'action. La deuxième phase, accueillie par le gouvernement tunisien, aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Ce sommet n'est pas tout à fait comme les autres, car il se déroule en deux phases et associe largement les représentants de la société civile.

Un long processus préparatoire a permis aux participants d'élaborer les documents finaux qui ont été adoptés à Genève. La France a mis en place une équipe chargée d'organiser le processus national de préparation du SMSI, et nommé un ambassadeur, Michel Yves Peissik, en charge de ce dossier.

La délégation française a organisé la consultation nationale de la société civile et des entreprises et a installé sur son site web un forum dédié aux thématiques du SMSI.

Le gouvernement français était représenté par le Premier ministre et la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies.

En séance plénière, Jean-Pierre Raffarin a réaffirmé la volonté de construire une « société de l'information pour tous », tandis que Claudie Haigneré a assuré de sa volonté d'une « société de l'information respectueuse de chacun et au service de l'avenir ».

Dans la Déclaration de principes adoptée le 12 décembre, les signataires montrent leur vision commune de la société de l'information, et leur désir commun de la construire en permettant à tout le monde de créer, d'accéder, d'utiliser et de partager l'information et le savoir.

Ils réaffirment l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et les interrelations entre les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le plan d'action adopté à la suite se donne l'échéance de 2015 pour atteindre ses objectifs. Y sont mentionnés : la volonté de connecter les établissements publics, écoles, universités ; le rôle des gouvernements ; l'importance des infrastructures et un ensemble d'objectifs déclinés par thématiques.

Par ailleurs, le secrétariat exécutif du SMSI a lancé un appel à partenariats.

Les partenariats pour la société de l'information doivent contribuer à l'application des documents adoptés à l'issue des négociations intergouvernementales dans le cadre du SMSI (Plan d'action et Déclaration de principes). Ils sont ouverts aux organisations de tous les secteurs.

A l'occasion de la phase de Genève, ont été présentées des initiatives d'acteurs de la société civile.

Ainsi, le Forum des droits sur l'internet a présenté le Réseau européen de corégulation de l'internet en partenariat avec des organismes similaires de six pays européens. Soutenu par la Commission européenne et le gouvernement français, ce réseau affirme quatre objectifs :

- créer un réseau d'expertise et de ressources dans le domaine juridique ;

- organiser les débats publics ;
- alimenter les institutions communautaires de propositions ;
- aider le processus de préparation du SMSI.

Le réseau favorisera l'implantation de structures équivalentes dans les pays n'en disposant pas à ce jour.

Si les avis sur les résultats du SMSI sont partagés, il n'en reste pas moins qu'il a permis, au niveau international, de souligner les enjeux de la société de l'information. Au-delà des documents adoptés et des déclarations officielles, le Sommet a été l'occasion, tant pour les États que pour la société civile, de créer des réseaux sur des points de vue et intérêts communs.

Les collectivités territoriales impliquées par le Sommet de Lyon (voir page 2) poursuivront leur travail dans la perspective du sommet de Tunis en novembre 2005.

Web : le SMSI ([www.itu.int/wsis/index-fr.html](http://www.itu.int/wsis/index-fr.html)), la délégation française (<http://smsi.internet.gouv.fr>), le réseau européen de corégulation ([www.internet-coregulation.org](http://www.internet-coregulation.org)).

*Philippe Batreau*

### ► L'intranet progresse dans les collectivités

"Forte progression" de l'intranet dans les collectivités, "ralentissement" dans l'entreprise : c'est ce qui ressort d'une enquête confiée à Arctus Synergie par la Caisse des dépôts, auprès d'un panel de 330 utilisateurs (des entreprises et 33 collectivités territoriales basées en France et au Québec). Et même si la tendance y est moins forte que dans le privé, on note un mouvement de décentralisation dans la mise à jour (65 %). Le pourcentage de micros reliés à l'intranet dans les collectivités (100 % pour 67 % des collectivités) est plus important, sans doute à cause d'une plus grande proportion de sites distants. "Progressivement", les collectivités passent de l'internet d'information à celui de collaboration, même si les fonctions "push" (23 %) ou forum (36 %) restent peu utilisées.

En termes d'organisation, plusieurs tendances se dessinent dans le cadre de la mise en place de schémas directeurs des TIC. Il y a, d'une part, l'émergence d'une direction des TIC, avec une compétence technique mais aussi de management. Cette direction ainsi que la DSI exercent un "rôle moteur dans la formalisation" du schéma. Mais au bout du compte, on s'aperçoit que plus le processus d'élaboration devient mûre, plus la direction générale finit par "reprenre la main" selon les mots des auteurs de l'enquête. Autre phénomène nouveau, concernant également les schémas directeurs, le fonctionnement vertical est en train d'évoluer avec l'apparition de comités de pilotage transversal (21 %). L'accompagnement du développement des TIC est, lui, "assez faible", ainsi que le montrent les taux peu élevés de formation spécifique pour le management (6 %) et le faible recours aux tableaux de bord pour le déploiement des TIC (6 %).

La CDC a également fait réaliser une enquête de satisfaction concernant son portail Localtis, au moment où celui-ci lance de nouveaux services : outil d'échange et de travail collaboratif accessible à partir du site, observatoire de l'intranet dans la continuité de l'étude. Selon Anne Chatauret, directrice de Localtis, le site compte quelque 200 à 300 clients et 2 300 collectivités environ y sont reliées, soit "50 000 utilisateurs potentiels".

Web : [www.localtis.fr](http://www.localtis.fr)

### ► Nommage internet : d'importants changements en perspective

Les modalités ne sont pas encore tout à fait arrêtées, mais le principe est bien acquis. L'AFNIC, le centre d'information et de gestion des noms de domaine internet .fr (France) et .re (île de la Réunion) doit annoncer des mesures visant à assouplir le droit au nom : pour résumer, selon un proche du dossier, le droit au nom va disparaître. Conséquence pratique de la réforme qui interviendra courant 2004, une collectivité qui n'aura pas protégé son nom (en .fr par exemple) risque de se le faire "chipper" par un tiers : un peu comme avec le ".com", mais avec des critères supplémentaires comme le lien avec